



## LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DANS LES POLITIQUES FONCIÈRES DU MAA

### Éléments de contexte :

La question foncière a toujours été un élément central de la politique agricole. Depuis plus de 50 ans, la politique de contrôle des structures des exploitations, l'intervention des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et les aides à l'installation concourent aux objectifs d'intérêt général que sont le renouvellement des générations d'exploitants et la conservation de la vocation agricole des terres exploitées.

D'autres enjeux sont apparus depuis, et notamment la nécessité de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.

### Objectifs :

Présenter l'ensemble des politiques foncières du ministère en charge de l'agriculture en ciblant notamment sur les modifications apportées par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Focus sur les différents outils permettant de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Sensibiliser à l'importante problématique que constitue l'artificialisation des sols et la consommation excessive de foncier.

Sensibiliser sur les enjeux liés à la protection des sols (sécurité alimentaire, aménités environnementales, maintien du potentiel agronomique, artificialisation,...).

### Public concerné :

Agents en charge de l'aménagement du territoire et des problématiques foncières au sein des DDT(M), DDAF, DRAAF et collectivités.

### Contenu proposé :

#### Introduction et présentation générale

- Les politiques foncières du MAA et leurs outils :
- Prise en compte des différentes fonctionnalités du sol dans la politique du MAA
- Le phénomène d'artificialisation : dynamique, localisation et causes.

#### Les outils d'observation de l'occupation des sols

- Les différents outils d'observation et de connaissances :
- Les apports de la loi d'avenir pour l'agriculture
- Les observatoires régionaux
- Les conséquences du plan biodiversité

#### Les outils de préservation

- Les apports des lois LMAP 2010, ALUR 2014 et LAAAF 2014
- Les outils : ZAP, PAEN et PIG : exemples concrets
- Le cas de la protection des aires d'appellation d'origine

#### Zoom sur les CPENAF

- Leur composition, fonctionnement et champ de compétences
- Les éléments de doctrine produits : exemple de l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable
- Brainstorming sur le suivi des avis rendus : travail en sous-groupe

### Intervenants :

Bureau du foncier + chef service CADT DDT69

### Durée :

**2 jours**

### Nombre de participants maximum :

**15 participants**

### Responsable pédagogique :

Nathalie ESTEBANEZ, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 15.

### Responsable administratif :

Mail [nathalie.estebanez@agriculture.gouv.fr](mailto:nathalie.estebanez@agriculture.gouv.fr)

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.

Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)

### Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

Mail : [formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)

### Frais d'inscription :

242,00 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et

opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

**Code RenoiRH formation :**

**NINAGA0002**